

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 07 mai 2024, 19 h, à la salle du conseil.

**SONT PRÉSENTS :**

---

Maire suppléant	Steve Fontaine
Conseillers	Pierre Bourget
	Victor Fournier
	Karine Goulet
	Renée Thiboutot
	Steve Fontaine
	Réjean Fournier

**ABSENCE (S) :** Yves Dubé, maire

---

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

---

Directrice générale intérimaire	Jennifer Melançon
Greffière intérimaire	Sylvie Lafleur

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Résolution no 2024-123-1*

Le maire suppléant, Steve Fontaine constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Monsieur Victor Fournier, appuyé par Monsieur Pierre Bourget et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2024**

*Résolution no 2024-124-1*

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2024 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet et résolu que le procès-verbal soit adopté tel quel.

**2.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 22 avril 2024**

*Résolution no 2024-125-1*

Le procès-verbal de la séance spéciale du 22 avril 2024 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Victor Fournier et résolu que le procès-verbal soit adopté tel quel.

**3. CORRESPONDANCE**

**3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons**

*Résolution no 2024-126*

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyée par Madame Karine Goulet;

**D'approuver les demandes suivantes :**

Baseball mineur : Soutien pour étudiants	1 500 \$
Baseball mineur 2 : Prêt de la salle de conférence de l'aréna et d'un employé pour faire la surveillance	Valeur : 1 000 \$
Club de golf Beattie : Dons de lumières et installation sur la pente des glissades	Valeur : 1 000 \$
Association Chasse et pêche : Ensemencement du petit lac à la truite	500 \$
Fondation du rein : Prêt d'équipements - barrières, poubelles	Valeur : 200 \$
Orchestre symphonique régionale - Aide financière	2000 \$
Après bal des finissants - Prêt de l'aréna Nicol Auto,	Valeur : 900 \$
Prêt d'équipements :	Valeur : 500 \$
(stage, chaises, tables, rideaux, bar, table de pique-nique)	

#### **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

##### **4.1 Bail de location SPCA 2024**

*Résolution no 2024-127*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre possède un immeuble au 29, 9e Avenue Ouest répondant parfaitement aux besoins de la SPCA;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

D'autoriser la location de l'immeuble au 29, 9e Avenue Ouest à la SPCA aux conditions énumérées dans le bail de location;

D'autoriser la directrice générale intérimaire, Madame Jennifer Melançon, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, ledit bail de location ainsi que tout document utile et nécessaire à la présente.

##### **4.2 Autorisation de signature - Actes notariés**

*Résolution no 2024-128*

ATTENDU QU'il y a lieu de signer devant notaire des actes notariés pour diverses transactions;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

D'autoriser la greffière intérimaire, Madame Sylvie Lafleur ainsi que la greffière adjointe, Madame Josée Gagnon, à signer tout acte notarié ou autres document requis pour des transactions approuvées par le conseil municipal, pour et au nom de la Ville de La Sarre, ainsi que tous documents dont les résolutions antérieures mentionnaient Madame Valérie Fournier et Madame Isabelle D'Amours comme signataires.

##### **4.3 Autorisation de tenue d'événement - Marche pour la Fondation du rein**

*Résolution no 2024-129*

ATTENDU la demande d'autorisation pour la Marche pour la Fondation du rein qui se déroulera le samedi 7 septembre 2024;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;  
D'autoriser la Fondation du rein à utiliser le sentier multifonctionnel et son stationnement pour son activité.

#### **4.4 Partenariat de l'événement Le Rendez-vous des Ressources Naturelles Édition 2024**

*Résolution no 2024-130*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre est intéressée à être partenaire de l'événement : Le Rendez-vous des Ressources Naturelles, édition du 7 juin 2024 ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

De contribuer à l'événement Le Rendez-vous des Ressources Naturelles, édition du 7 juin 2024 pour un montant de 500 \$.

#### **4.5 Reconnaissance de l'apport des personnes handicapées dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées**

*Résolution no 2024-131*

ATTENDU l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées, un milieu de vie de qualité;

ATTENDU QUE les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées;

ATTENDU QUE 21 % de la population de 15 ans et plus au Québec a une incapacité (ou plusieurs) selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022;

ATTENDU QUE la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1er au 7 juin 2024;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

QUE la Ville de La Sarre souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la ville dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

### **5. TRÉSORERIE**

#### **5.1 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer**

*Résolution no 2024-132*

Il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Pierre Bourget et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 30 avril 2024, au montant de 197 902,85 \$.

#### **5.2 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés**

La trésorière, Madame Valérie Schoeneich, dépose au conseil la liste des paiements et des salaires payés au montant de 911 440,54 \$.

## **6. RESSOURCES HUMAINES**

### **6.1 Mouvements de personnel**

*Résolution no 2024-133*

ATTENDU QUE le service administratif requiert du personnel;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'entériner l'entente entre le SCFP 3947 et la Ville de La Sarre pour l'embauche de Madame Barbara Perez Aldebert à titre d'agente de soutien administratif et service à la clientèle à temps partiel;

De procéder à l'embauche à temps partiel de Madame Karolane Paquin Pronovost à titre de remplaçante au poste de greffière pour une période de temps indéterminée;

De procéder à l'ajustement de l'échelle salariale pour la piscine pour l'année 2024.

### **6.2 Entente de services professionnels en développement durable**

*Résolution no 2024-134*

ATTENDU le départ de Benoit Lafleur le 10 mai prochain;

ATTENDU le plan d'adaptation aux changements climatiques de la Ville de La Sarre;

ATTENDU l'existence d'un comité actif en développement durable, composé de citoyens et d'employés de la Ville;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

QUE la Ville de La Sarre confie un mandat à M. Benoit Lafleur sous la forme d'une banque d'heures;

QUE M. Lafleur résume l'ensemble des nombreux rapports rédigés;

QUE M. Lafleur conseille la direction et les élus quant aux actions réalistes à mettre de l'avant en considérant les coûts, les besoins, les priorités et les échéanciers;

QUE les actions retenues puissent s'arrimer aux travaux planifiés du département des services techniques.

## **7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **7.1 Demande de dérogation mineure : 156, 3e Avenue Est**

*Résolution no 2024-135*

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite obtenir une dérogation mineure pour les aspects suivants;

- la galerie avant se situe à moins de 1,00 mètre de la limite de propriété;
- le gazebo se situe à moins de 1,2 mètre du bâtiment principal;
- la superficie au sol du garage (85,4 mètres carrés) est supérieure à la superficie au sol du bâtiment principal (59,8 mètres carrés);

- la piscine hors terre se situe à moins de 1,50 mètre du gazebo, tel qu'exigé au règlement de zonage;

ATTENDU la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE tous les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU QUE la situation ne cause aucun inconvénient au voisinage;

ATTENDU QUE la situation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité et de santé publique;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

D'accepter cette demande de dérogation mineure.

## **7.2 Demande de PIIA pour une enseigne : 288, rue Principale (Au bocal art & encre)**

*Résolution no 2024-136*

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé le plan pour une enseigne au 288, rue Principale (Au bocal art & encre);

ATTENDU QUE le plan illustre un projet conforme aux critères du règlement sur les PIIA;

ATTENDU la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

D'accepter cette demande pour une nouvelle enseigne PIIA.

## **7.3 Servitude de maintien en état pour empiètement divers au 156, 3e Avenue Est**

*Résolution no 2024-137*

ATTENDU QUE le propriétaire du 156, 3e Avenue Est souhaite obtenir une servitude d'empiètement;

ATTENDU QUE la galerie avant empiète de 0.21 mètre dans l'emprise de la 3e Avenue Est (3 544 040);

ATTENDU QU'advenant toute destruction partielle, c'est-à-dire à moins de SOIXANTE-QUINZE POUR CENT (75 %) de l'immeuble, le cessionnaire et ses successeurs pourront le réparer et encore bénéficier des effets de la présente servitude. Par contre, la destruction à SOIXANTE-QUINZE POUR CENT (75%) et plus de l'immeuble entraînera l'extinction de la servitude établie par les présentes;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'accepter la demande de servitude d'empiètement au 156, 3e Avenue Est;

D'autoriser la greffière par intérim, Madame Sylvie Lafleur, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre tout document utile et nécessaire à la présente.

## **7.4 Partenariat dans le projet La Brigade AXECIBLE**

*Résolution no 2024-138*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite améliorer l'expérience des personnes vivant avec un handicap lors de ses déplacements dans ces lieux publics;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite soutenir les initiatives du Regroupement d'Association de Personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue (RAPHAT) ;

ATTENDU QUE le projet d'application mobile La Brigade EXECIBLE aura comme but d'évaluer et ensuite d'améliorer l'accessibilité et la sécurité des lieux publics de notre ville;

ATTENDU QUE ces recommandations pourront nous guider dans nos choix futurs;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

D'autoriser la directrice de l'urbanisme et service de proximité, Madame Marie-Pier Anglehart et M. Alexandre Tardif Coordonnateur technique à collaborer au projet de la Brigade EXECIBLE pour et au nom de la Ville de La Sarre.

## **8. SERVICES TECHNIQUES**

### **8.1 Adjudication de contrat de contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection des infrastructures de la 12e Avenue et de la rue Pagé**

*Résolution no 2024-139*

ATTENDU l'appel d'offres no 2024-05 pour la réfection des infrastructures de la 12e Avenue (en partie) et de la rue Pagé (en partie);

ATTENDU QUE la Ville souhaite surveiller et contrôler la qualité des travaux sur ses infrastructures selon les règles de l'art;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'accepter la soumission de la firme Englobe, au montant de 57 054.60 \$ avant taxes;

De financer la dépense à même le règlement d'emprunt no 11-2022;

D'autoriser M. Jean-Sébastien Fecteau, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document nécessaire à la présente.

### **8.2 Adjudication de contrat de surveillance des travaux pour la réfection des infrastructures de la 12e Avenue et de la rue Pagé**

*Résolution no 2024-140*

ATTENDU l'appel d'offres no 2024-05 pour la réfection des infrastructures de la 12e Avenue (en partie) et de la rue Pagé (en partie);

ATTENDU QUE la Ville souhaite surveiller et contrôler la qualité des travaux sur ses infrastructures selon les règles de l'art;

ATTENDU QUE la firme AtkinsRéalis (anciennement SNC-Lavalin) est déjà mandatée pour la surveillance de ce projet et qu'un avenant no 1 a été accepté;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels prévus à l'origine sont insuffisants et que les taux horaires sont différents de ceux soumissionnés en 2022;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'accepter l'avenant no 2 au contrat de la firme AtkinsRéalis, au montant de 103 956.00 \$ avant taxes;

De financer la dépense à même le règlement d'emprunt no 11-2022;

D'autoriser M. Jean-Sébastien Fecteau, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document nécessaire à la présente.

### **8.3 Soumission - Achat de colonnes de levage**

*Résolution no 2024-141*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de colonnes de levage pour le garage municipal;

ATTENDU QUE deux offres ont été reçues dont :

- Napa pièces d'auto : 107 549,97 \$ avant taxes
- Ari Hetra : 135 451.27 \$ avant taxes

ATTENDU QUE ce projet d'achat fait partie de notre plan triennal d'immobilisation pour la continuité dans l'amélioration de nos bâtiments ainsi que pour la sécurité de nos employés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

QUE le contrat pour l'achat de colonnes de levage soit octroyé à Napa Pièces d'auto, au montant de 107 549,97 \$ avant taxes à même le surplus.

### **8.4 Contrat d'entretien pour le Ministère des Transports et de la Mobilité durable**

*Résolution no 2024-142*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre exécute des travaux de balayage et nettoyage des chaussées et des accotements sur les routes 111 et 393 situées sur son territoire, ainsi que des travaux d'entretien de systèmes de signaux lumineux;

ATTENDU QU'UN contrat à cet effet doit être signé chaque année entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable et la Ville de La Sarre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'autoriser le directeur des Services techniques, M. Jean-Sébastien Fecteau, à signer ledit contrat à chaque année, pour et au nom de la Ville de La Sarre.

### **8.5 Droits de passage pour sentiers motoneige et sentiers quad**

*Résolution no 2024-143*

ATTENDU QUE la Ville souhaite mettre à jour les ententes avec les clubs de motoneige et de quad

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

D'autoriser M. Jean-Sébastien Fecteau, directeur des Services techniques, à négocier les ententes, à les signer, ainsi que tout document nécessaire à la présente au nom de la Ville de La Sarre.

## **8.6 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

*Résolution no 2024-144*

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 40 186 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

D'informer le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

## **8.7 Travaux d'abattage d'arbres aux approches de l'aéroport municipal**

*Résolution no 2024-145*

ATTENDU QUE la sécurité et le maintien du transport aérien médical et de plaisance sont souhaités;

ATTENDU QUE les règles de l'art de l'aviation l'exigent;

ATTENDU QUE les travaux requis sont sur un terrain hors de la juridiction de la Ville de La Sarre

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

De procéder aux coupes d'arbres requises sur le terrain de l'aéroport;

De demander à la Municipalité du Canton Clermont de procéder aux coupes d'arbres requises sur les terrains du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts à l'intérieur des limites de la Municipalité via leur entente de délégation de gestion des forêts;

D'autoriser M. Jean-Sébastien Fecteau, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document nécessaire à la présente.

## **9. VIE ACTIVE ET ANIMATION DU MILIEU**

### **9.1 Demande de fermeture de la 2e Rue Est - Festival équestre et rodéo professionnel, Fête nationale et La Sarre en fête 2.0**

*Résolution no 2024-146*

ATTENDU la tenue du Festival équestre et Rodéo professionnel, de la Fête nationale du 19 au 23 juin et de La Sarre en fête 2.0 du 14 au 18 août 2024;

ATTENDU QUE ces activités se tiendront au parc équestre Hécla Québec, à l'angle de la 2e Rue Est et de la 1re Avenue Est;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre tient à assurer la sécurité de tous lors de ces événements;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'approuver la fermeture de la 2e Rue Est, de l'angle de la 1re Rue Est jusqu'à l'avenue des Chênes, sur une voie seulement, du 19 au 23 juin 2024 pour le Festival équestre et Rodéo professionnel et pour la Fête nationale;

D'approuver la fermeture de la 1re Avenue Est seulement pour les activités de La Sarre en fête 2.0 qui se déroulent du 14 au 18 août inclusivement.

## **9.2 Autorisation de signature - Demande de subvention auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec**

*Résolution no 2024-147*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

QUE Madame Marie-Eve De Chavigny, Responsable de la diffusion et des événements, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis dans le cadre du dépôt et du suivi des demandes de subvention auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).

## **10. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE**

## **11. AFFAIRES NOUVELLES**

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Question de Monsieur Jason Melançon (via le site web de la Ville):

Outre le projet Gabriel-Aubé, est-ce qu'il y a des projets pour de nouveaux quartiers résidentiels ou nouvelles rues prévues dans les prochaines années à La Sarre ?

Réponse : Oui, la Ville et certains promoteurs sont en période d'analyse d'offres reçues. Il ne faut pas oublier qu'il y a aussi beaucoup de réparations à faire dans certaines rues. La Ville travaille sur le départage de ces deux objectifs aussi importants un que l'autre.

Questions de Monsieur Daniel Filion :

Est-ce possible que la Ville informe, 1 an à l'avance, les citoyens concernés lorsqu'il y a de gros travaux de prévus dans leur secteur.

Réponse : La Ville en prend note. Si c'est possible, ce sera fait.

En ce qui concerne le bâtiment du QUAD, est-ce qu'il y a possibilité d'avoir une exemption de taxes pour leur terrain ?

Réponse : Il faut que l'organisme en fasse la demande par écrit et celle-ci sera analysée.

Questions de Monsieur Jean-Bastiste Fournier :

S'il y a des réparations de rues de prévues à part la 12<sup>e</sup> (rue de la nouvelle école) cet été ?

Réponse : Oui il y a du resurfaçage de prévu à certains endroits.

Quand prévoyez-vous faire les travaux pour la route du Parc Industriel ?

Réponse : Il y a de nouveaux délais dus à de nouvelles exigences qui était inconnues à l'automne dernier.

Question de Messieurs François Lafleur et Cédric Jacob :  
Est-ce que la Ville va soutenir les projets de développement ?

Réponse : Oui la Ville travaille actuellement avec la firme Enclûme au niveau du développement résidentiel. Nous venons tout juste de recevoir un nouveau rapport et une rencontre vous sera allouée pour vous informer des incitatifs offerts.

La Ville veut créer un guide pour informer et aider les nouveaux promoteurs.

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Résolution no 2024-148*

La prochaine séance est prévue le 4 juin 2024 à 19 h et sera à nouveau diffusée en direct sur notre page Facebook.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Renée Thiboutot;

Que l'assemblée soit levée à 19 h 50.

Steve Fontaine  
Maire suppléant

Sylvie Lafleur  
Greffière intérimaire